

LE NARRATEUR UNIVERSEL

Quintidi 25 Brumaire , an VI.

(Mercredi 15 Novembre 1797).



Ordre donné aux troupes autrichiennes du Haut et Bas-Rhin de rentrer dans leurs cantonnemens — Retour en Hollande d'une division de l'armée du Nord. — Débats du parlement d'Angleterre sur l'adresse de remerciement au roi. — Visites domiciliaires faites dans quelques maisons de Bruxelles — Lettres du ministre de la marine aux officiers civils et militaires de ce département, et à toute l'armée navale.

A N G L E T E R R E.

De Londres , le 5 novembre.

Le principe des subsides à accorder au roi a été voté dans la séance du 4 ; & on doit s'occuper, dans celle du 6, des moyens de les réaliser.

En conséquence d'une notification faite par les agens de l'empereur, qu'ils n'avoient pas entre les mains les fonds nécessaires pour le paiement de l'intérêt de l'emprunt impérial, échu au premier novembre, le gouvernement, qui s'est rendu caution pour l'Autriche, a fait savoir aux directeurs de la banque que ces intérêts ne pouvoient être payés par le trésor public avant le premier janvier prochain.

Cette suspension de paiement de la part de l'empereur, rapprochée du traité de paix conclu avec la république française, n'est pas propre à augmenter la popularité des ministres.

C H A M B R E D E S P A I R S.

Les discours du comte de Glasgow & de lord Gwydir, qui, les premiers ont voté pour l'adresse, ne sont que la répétition & le développement de la déclaration & du discours du roi. « Se soumettre, dit le premier, aux conditions proposées par la France, n'est-ce pas vouloir cesser dès demain d'exister comme nation grande & indépendante ? & puisqu'il s'agit de notre existence, nous mettrons au jeu cruel de la guerre nos dernières ressources, plutôt que de périr de notre propre main ».

« Quelqu'heureuse que la France ait été dans sa guerre continentale, dit lord Gwydir, c'est dans son sein qu'est le germe de la mort ; & si ses victoires justifient ses prétentions, tant pour son compte que pour ses alliés, n'avions-nous pas également le droit, après les succès inouis de notre marine, de lui adresser aussi, pendant le cours même des négociations, les mêmes demandes en faveur des alliés de l'Angleterre ? En voyant des conditions si déshonorantes & si désastreuses, nous pourrions demander à nos ennemis où sont les armées qu'ils nous ont défaits, nos flottes qu'ils ont ruinées, si notre commerce est déjà anéanti. C'est par la paix qu'ils veulent nous détruire ; & la Grande-Bretagne n'est pour eux qu'un magasin, un arsenal, où ils comptent trouver toutes les munitions nécessaires pour étendre leur projet de domination universelle. Ce n'est pas, continue l'orateur, que je veuille que la guerre soit interminable, je veux dire seulement que l'épée seule, maintenant, peut nous faire jouir de la paix ».

Cette dernière phrase de l'orateur a réveillé l'éloquence violente & emportée de lord Fitz-William, dont on se rappelle les discours furieux pour la guerre d'extermination. Il répète ses déclamations contre le gouvernement français qu'il prétend éversif, par sa constitution même, de tout gouvernement régulier. Il rappelle, pour le blâmer, le message du roi fait, il y a deux ans, au parlement sur les premières ouvertures de la paix, où sa majesté disoit que la France étoit maintenant constituée de manière à pouvoir entretenir avec les autres peuples les rapports accoutumés de paix & d'amitié. Le noble lord attribue à ce message toutes les calamités qui ont suivi, & sur-tout la paix d'Udine. Il cite le pape, Venise, Gênes, & même l'Amérique, pour prouver combien il seroit dangereux d'être en paix avec la France. « Il ne suffit pas, ajoute-t-il, de dire que la France a la paix avec le roi de Prusse ou avec l'empereur, avec cet empereur devenu juardin. De pareilles paix ne sont pas faites pour garantir avec les Français l'amitié & la bonne intelligence qui unissent entre elles les nations civilisées. Que deviendront ces puissances à côté d'une république cis-rhénaire ? Notre pays ne doit-il pas concevoir les mêmes inquiétudes par la paix avec la France ? » Le noble lord conclut que notre sûreté exige qu'on ne pense à aucun accommodement, qu'à condition que la monarchie héréditaire sera rétablie. En conséquence, il demande qu'on supprime de l'adresse au roi certaines expressions qui donnent à entendre que la chambre a approuvé les démarches faites par sa majesté pour accélérer la conclusion de la paix.

Lord Grenville combat cet amendement. Il est d'accord avec le préopinant, sur les dangers que la paix laissera encore après elle. « Ils obligeront, dit-il, l'Angleterre à se tenir toujours sur un pied de défense extraordinaire, mais ils ne doivent pas empêcher de négocier & de conclure avec la France. C'est aussi par erreur, ajoute le ministre, que l'on attribue à la paix les malheurs qui pèsent sur les puissances qui ont traité avec la France. Ils sont la suite naturelle des conditions désastreuses auxquelles elles se sont soumises. C'est en poussant vigoureusement la guerre, que nous devons marcher à la paix. Toute autre paix me paroît plus à craindre qu'à désirer ».

L'amendement a été rejeté ; mais lord Fitz-William profitant de la prérogative attachée à la pairie, a fait insérer contre l'adresse, dans les registres, une protestation motivée dans le sens de son discours.

N. B. Le marquis de Lansdown a opposé à ces déclara-

mations l'éloquence de la raison, de l'humanité, & le langage du véritable patriotisme & d'une saine politique. Nous regrettons d'être obligés, faute d'espace & de tems, de renvoyer son énergique discours à demain, avec les débats de la chambre des communes.

Les deux chambres ont voté des remerciemens à l'amiral Duncan & à sa flotte. Elles ont adressé un message au roi pour lui demander qu'il fût érigé un monument dans l'église Saint-Paul en l'honneur de M. Burgess, capitaine de *V. Ardent*, tué dans le combat naval.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 31 octobre.

L'archiduc Charles a, dit-on, expédié l'ordre aux troupes de rentrer dans leurs cantonnemens. On assure aussi qu'il va être tenu une espèce de congrès à Frankenthal, entre les généraux autrichiens & français, à l'effet de régler de concert une ligne de démarcation pour les deux armées.

De Cologne, le 3 novembre.

La première division de l'armée du Nord, qui s'étoit mise en marche lundi dernier pour aller joindre l'armée d'Allemagne, a reçu contre-ordre à Andernach; elle retourne en Hollande.

Avant-hier, notre magistrat a fait publier un arrêté portant « que tous ceux qui sont provisoirement maintenus dans leurs fonctions, sont prévenus sous les peines les plus graves, de porter la cocarde française; & tout autre citoyen est invité d'en faire de même. Personne ne pourra assister aux séances publiques du magistrat, s'il n'est décoré de cette cocarde ».

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

D É P A R T E M E N T D E L A D Y L E.

De Bruxelles, le 22 brumaire.

Le clergé belge commence à prendre le sage parti de se soumettre à la loi, en prêtant le serment de *haine à la royauté et à l'anarchie*. Chaque jour un assez grand nombre d'ecclésiastiques de cette ville vient prêter ce serment devant la municipalité. Dans la Flandre, la majeure partie l'a fait: il n'en est pas encore de même à Anvers & à Malines; mais on croit que le bon exemple va être généralement suivi.

Hier, il a été fait des visites domiciliaires dans quelques maisons de la ci-devant haute noblesse de cette ville; on comptoit y trouver des émigrés cachés. Ces recherches ont été inutiles.

Le docteur Havelange, président d'un des collèges de Louvain, & deux autres prêtres qui s'amusoient à exorciser une jeune fille, sont arrivés dans nos prisons & vont partir pour Rochefort, d'où il seront déportés.

De tous les côtés l'on presse la rentrée des restes de l'emprunt forcé & des contributions. On accélère aussi la vente des domaines nationaux & du mobilier acquis à la république. Les sommes qui proviennent de ces recettes sont envoyées de suite à la trésorerie, à Paris.

DE PARIS, le 24 brumaire.

Le brouillard épais qui, avant-hier, a couvert Paris de la nuit la plus obscure, depuis deux à trois heures après-midi jusqu'au lendemain, a favorisé un grand nombre de vols & causé plusieurs accidens. Quelques

personnes se sont jetées dans la Seine en croyant suivre les rues & les quais, qu'il étoit impossible de distinguer. Des voitures, se sont brisées contre les bornes. Un citoyen a été tué par ce choc sur la place du ci-devant Palais-Royal, & un autre a été blessé. Des femmes ont été dépouillées sur la place du Louvre; les coupables sont arrêtés. On parle aussi de quelques assassinats. On ne pouvoit appercevoir ni les murailles des maisons, ni les lumières que l'on portoit à la main pour éclairer ses pas. On respiroit à peine, tant l'air étoit imprégné de matières sulphuriques & acides.

— Les lettres de Milan portent que le directoire cisalpin, en offrant à Buonaparte la belle terre de Monte-Bello, a eu l'intention de lui assurer à jamais les droits de citoyen dans une république qui est son ouvrage, & de le retenir, au moins quelque tems encore, dans un pays qui n'est pas assez avancé pour se passer de ses soins & de son génie. Elles ajoutent que le héros de l'Italie va commencer ses *Mémoires politiques et militaires*.

Au moment de la conclusion de la paix, le comte de Cobenzel lui remit, de la part de l'empereur, une magnifique épée enrichie de diamans, de la valeur de huit cents mille francs. Le général français la mit sous son bras; sortit avec les deux plénipotentiaires impériaux; puis, se tournant vers la compagnie de service d'un régiment de grenadiers qui gardoit ordinairement le lieu des conférences: « Mes amis, leur dit-il, cette épée vous appartient. C'est vous qui l'avez gagnée. Partagez-la entre vous ».

Quels présens faire aux généraux français? ils disposent des couronnes, & ils n'en voudroient pas.

— La première classe de l'institut national vient de désigner trois citoyens, parmi lesquels sera pris le successeur de Carnot qui étoit un de ses membres. Buonaparte est le premier de ces candidats.

— La légation française est partie pour Rastadt; tout est prêt pour l'y recevoir. Les fonds avoient été envoyés d'avance par le payeur-général de l'armée d'Italie.

On dit que les instructions données à ces plénipotentiaires sont un modèle de sagesse & de modération, & qu'elles doivent honorer beaucoup le ministre qui les a rédigées & le directoire qui les a adoptées.

— Durand-Maillane, ci-devant membre de la convention, non réélu, a été arrêté par ordre du ministre de la police, & envoyé au Temple. Il est accusé d'avoir cherché à séduire des employés dans les bureaux de la police, pour faire rayer de la liste des émigrés quelques personnes qui devoient y rester.

Le journal des *Hommes-Libres* assure qu'il va être livré à un conseil militaire.

Le ministre de la police a fait arrêter un autre citoyen prévenu d'avoir reçu des sommes considérables, sous prétexte de les répandre dans ses bureaux, & d'y acheter des *surveillances* ou des *radiations*.

— Une multitude d'officiers & de soldats adressent au général Desaix des pétitions dans lesquelles ils lui demandent à être employés dans l'armée d'Angleterre.

— Le ministre de la justice, Lambrechts, devant parfaitement connoître les pays conquis qu'il a quittés depuis peu, a été spécialement chargé par le directoire de tout

es qui regarde l'organisation constitutionnelle des contrées situées entre Meuse & Rhin & entre Rhin & Moselle.

On remarque que le directoire n'a pas cru avoir besoin d'attendre les lenteurs du congrès de Rastadt pour mettre sur le pied français ces pays qui, dès ce moment, font partie de la république.

— Le commandant de Marseille avoit reçu ordre de faire arrêter Ferréol-Beaugeard, rédacteur du *Journal de Marseille* ; mais ce citoyen a pris la fuite.

— Les commissaires la comptabilité nationale préviennent leurs concitoyens que d'après les dispositions du titre VI de la loi du 9 vendémiaire qui supprime l'usage du contre-seing & de la franchise, & l'arrêté du directoire exécutif du 27 du même mois, toutes personnes, soit comptables ou autres, excepté les administrateurs & fonctionnaires publics, qui auront à leur adresser des lettres & paquets, doivent en affranchir le port ; autrement les lettres & paquets ne seroient pas reçus & resteroient au rebut.

— La vente de Huguet, ci-devant membre de la convention, est réduite à la mendicité ; elle implore la bienfaisance publique. Elle loge maison d'Equilly, rue Saint-Louis, au Marais. Elle n'a pu obtenir dans les bureaux de l'intérieur qu'un secours de 36 liv.

— Ce n'est pas *vingt-un*, c'est seulement *deux* employés que l'administration centrale de la Seine a fait arrêter ; les trente autres ne sont que destinés.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine a adressé, le 12 brumaire, aux officiers civils & militaires de ce département, & à toute l'armée navale, une circulaire dans laquelle il annonce que, grâce à la paix rendue au continent par la sagesse du directoire & la valeur de nos troupes, la sollicitude du corps législatif & du gouvernement, & les espérances de la nation, vont sur-tout se diriger vers la marine & vers les moyens d'accroître cette partie importante de la force publique : que c'est désormais aux marins qu'est réservé l'honneur de terminer une guerre qui fait depuis si long-tems gémir l'humanité pour assouvir l'ambition & la haine d'une nation orgueilleuse & perfide.

Le ministre trace ensuite avec beaucoup de force l'acte d'accusation du gouvernement anglais. Il le déclare coupable de la plupart des maux de la France & de l'Europe.

« C'est ce gouvernement, dit-il, qui prolonge le tourment qui agite encore plusieurs contrées des deux mondes, & qui veut abuser l'Univers par de fausses démonstrations & par le désir apparent de la paix. Marins, la plus brillante carrière va s'ouvrir devant vous. Bientôt l'armée d'Angleterre se rassemblera sur les côtes de l'Océan. Vous allez vous mêler avec les vainqueurs de Fleurus, d'Arcole. Le héros de l'Italie, tous les braves qui ont reculé les limites de la république seront dans vos rangs, sur vos vaisseaux ; & leur seule présence fera trembler un ennemi qui n'aura plus dans quelque tems aucune barrière à vous opposer.

» Vous tous, à qui le directoire confie les plus chers intérêts de la république, le terme de vos privations est arrivé. Vos besoins, ceux de vos familles seront satisfaits. Que le même vœu existe dans tous les cœurs & soit prononcé par toutes les bouches : *Périssent le gouvernement anglais ! vive la république !* »

Signé, PLÉVILLE-LEPELEY.

Le ministre de la marine aux commissaires principaux et aux contrôleurs de la marine.

Paris, le 17 brumaire, an 6.

Ma circulaire du 6 de ce mois, citoyens, vous a annoncé que le directoire exécutif s'occupoit essentiellement des moyens de faire payer aux salariés de la marine l'arriéré de leur solde.

Je vous donne aujourd'hui l'assurance que les mesures sont prises par le ministre des finances & la trésorerie nationale, pour que cet arriéré soit entièrement & promptement acquitté.

D'un autre côté, le paiement de la solde courante n'éprouvera aucun retard.

Ainsi donc les obstacles qui paralysoient la marche du service, vont disparaître, & tout va concourir à soutenir le courage & l'énergie des braves marins, émules des guerriers qui ont commandé la paix dans le continent. L'armée de mer se montrera digne de secourir la valeur d'un général pacificateur, d'un héros, de Buonaparte enfin ; elle assurera la liberté du commerce, & fera respecter de l'une à l'autre côte le pavillon tricolor.

Telles sont les hautes destinées que le directoire exécutif, comptant sur votre courage, promet à la France. Qu'il est doux & flatteur pour moi de pouvoir me porter le garant de la bravoure, des talens & du dévouement des marins qui doivent opérer ces nouveaux triomphes !

Vous donnerez à cette lettre la plus grande publicité.

Signé, PLÉVILLE-LEPELEY.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen VILLERS.

Séance du 24 brumaire.

Les citoyens de Tartas demandent que la loi qui annulle les poursuites faites pour troubles occasionnés dans les assemblées primaires de l'an 5, soit étendue à l'an 4.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Fournioles propose un projet de résolution qui porte que les loteries pour ventes d'immeubles, qui sont commencées, pourront s'achever, & qui autorise ce mode d'aliénation pour l'avenir.

La première partie du projet est adoptée ; la deuxième est ajournée.

Gay-Vernon a la parole pour une motion d'ordre : les peuples libres, dit-il, décernoient des récompenses éclatantes à leurs guerriers, nourrissoient leurs veuves, élevaient leurs enfans. La convention nationale aussi profonde dans ses conceptions politiques que prononcée pour la liberté, créa des pensions pour nos soldats blessés, leurs veuves, leurs enfans, leurs peres, leurs meres : un milliard fut destiné pour nos armées. La nation applaudit à cet acte de justice. Mais ce milliard, ou le prendre ? Le reste des domaines nationaux appartient aux créanciers de l'état ; les contributions ne peuvent être augmentées. Je vais vous indiquer une autre source ; ce sont les biens des peres & meres d'émigrés ; ils sont la cause de vos maux : l'émigration n'auroit pas eu lieu si l'autorité paternelle s'y fût opposée ; cependant il existe une résolution qui restitue sans indemnité les biens des peres & meres d'émigrés. Elle est l'ouvrage de cette faction, qui traitoit de brigands ceux que l'Europe entière

révere ; ces soldats qui ont péri par milliers par les trahisons de Lafayette , de Dumouriez , des comités réactionnaires , & qui n'ont posé les armes qu'après avoir , en gagnant 200 cents batailles , forcé nos ennemis à recevoir la paix.

Ton fils a peut-être trempé ses mains dans le sang de mon époux , peut dire la veuve d'un défenseur de la patrie à un pers , à une mere d'émigré. Je dois à ton orgueil , à ta haine pour la liberté d'être plongé dans la douleur & la misère : s'il existoit un jury d'équité , d'humanité , il te condamneroit à alimenter ma famille.

Le corps législatif sera ce jury. Il a rassuré les acquéreurs de domaines nationaux , il assurera la récompense due aux défenseurs de la patrie. Après ces loix aussi justes qu'instantes , qui osera attaquer le gouvernement républicain ?

Je demande , 1°. que la commission , chargée d'un rapport sur le milliard promis à nos armées , soit complétée ; 2°. qu'elle détermine l'indemnité due à nos guerriers par les peres & meres d'émigrés ; 3°. si cette indemnité ne suffit pas , qu'elle indique les moyens d'obtenir en entier ce milliard ; qu'elle présente un mode équitable & simple de répartition pour cette somme.

Ces propositions sont adoptées ; le discours de Gay-Vernon sera imprimé.

Bergier fait un rapport sur la mise en activité du code hypothécaire.

L'impression de son projet a été ordonnée.

Pison du Galand pense que dans ce moment il vaudroit mieux faire mettre en exécution l'édit de 1771 sur les hypothèques , en le généralisant. Il demande que la commission existante examine cette proposition.

Beitz s'oppose à tout provisoire , d'autant plus que l'édit de 1771 n'a jamais été connu dans les départemens réunis.

La proposition de Pison-du-Galand est écartée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACOMBE-SAINT-MICHEL.

Séance du 23 brumaire.

Au nom d'une commission , Malleville fait le rapport sur la résolution du 28 vendémiaire , relative aux transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie. Il y trouve un grand nombre de défauts ; il attaque l'article 2 , en ce qu'il seroit injuste de ne pas avoir égard à la variation de valeur du papier-monnaie dans l'intervalle du premier janvier 1791 jusqu'à la publication de la loi du 4 nivôse an 3. A cette époque , les assignats perdoient les trois quarts de leur valeur , & il n'y auroit aucun rapport entre la valeur prêtée & la valeur rendue , ce qui seroit contraire à la justice , qui est de l'essence du contrat.

L'article 4 établit un taux égal pour les rentes qui ont été constituées depuis la suppression du maximum jusqu'au 25 messidor an 3. Cependant il est certain qu'après la suppression du maximum au 4 nivôse an 3 , les assignats ne perdoient que les trois quarts , & 100 mille francs en valoient 25 mille , au lieu qu'au 25 messidor

an 3 , 100 mille francs ne valoient plus que 3750 livres. Comment pourroit-on obliger à payer une somme égale celui qui n'a reçu que 3750 livres & celui qui en a reçu 25 mille ?

Le même article qui établit pareillement un taux égal pour les rentes créées depuis le 25 messidor an 5 jusqu'au 15 germinal an 4 , présente la même différence & la même injustice , parce que la valeur des assignats alloit toujours en décroissant.

Malleville propose de rejeter la résolution. (C'est par erreur que nous avons annoncé hier le contraire).

Le conseil ordonne l'impression & ajournement.

Rossée fait aussi un rapport sur la résolution du 3 brumaire , relative aux intérêts & arrérages des obligations contractées entre particuliers pendant la durée du papier-monnaie. Il parcourt les divers articles de la résolution , dans lesquels il ne trouve que des dispositions de sagesse , & il propose de l'approuver. — Impression & ajournement.

Sur le rapport de Duffau , le conseil approuve une résolution du 4 brumaire , qui établit un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département du Gers.

Séance du 24 brumaire.

Baudin , au nom d'une commission , fait approuver la résolution du 6 brumaire , qui détermine les peines à infliger aux fonctionnaires publics qui négligeroient de faire exécuter les loix relatives aux déserteurs & réquisitionnaires , & à ceux qui favoriseroient la désertion.

Bourse du 24 brumaire.

Amsterdam... 57 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$.	Lausanne... 1 b. , $\frac{1}{2}$ perte.
Idem cour... 55 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$.	Lond. 26 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 26 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb... 196 $\frac{1}{2}$, 193 $\frac{1}{2}$, 194.	Inscript... 8 l. 10 s. , 7 s. 6 d.
Madrid... 13 l.	Bon $\frac{1}{2}$... 5 l. 16 s. 3 d. , 12 s. 6 d.
Mad. effect... 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$... 45 à 39 l. perte.
Cadix... 13 l. , 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin... 104 l. 5 s.
Cadix effect... 15 l. , 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg... 50 l. 10 s.
Gènes... 95 $\frac{1}{2}$, 96 , 93 $\frac{1}{2}$, 94.	Piastre... 5 l. 8 s. 3 d.
Livourne... 103 $\frac{1}{2}$, 102.	Quadruple... 80 l. 10 s.
Lyon... pair 10 j.	Ducat d'Hol... 11 l. 10 s.
Marseille... pair 30 j.	Souverain... 34 l. 5 s.
Bordeaux... pair 10 j.	Guinée... 25 l. 6 s.
Montpellier... $\frac{1}{2}$ pert. 15 j.	
Bâle... 1 $\frac{1}{2}$ bën. , au pair.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 630 à 035 l. — Eau-de-vie 22 deg. , 420 à 460 l. — Huile d'olive , 1 l. 3 s. , 4 s. — Café Martin , 2 l. 4 s. , 5 s. $\frac{1}{2}$. — Café Saint-Domingue , 2 liv. 2 s. , 3 s. — Sucre d'Hambourg , 2 liv. 2 s. , 7 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. , 2 l. 3 s. — Savon de Marseille , 16 sols 6 den. — Coton du Levant , 1 liv. 15 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles , 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel , 4 liv. 5 à 10 s.

VIE DE VOLTAIRE , suivie d'anecdotes qui composent sa vie privée ; par Duvernet ; un volume in-8°. de 500 pages. Prix , 4 liv. 10 s. broc. & 6 liv. franc de port. A Paris , chez Buisson , libraire , rue Hantefeuille , n°. 20.

Cet ouvrage remplit parfaitement son titre ; il fait connoître le personnel de Voltaire , comme ses nombreux écrits font admirer son génie universel.

J. J. MARCEL.